

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le treize mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Madame Valérie VÉRON *ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING*, Madame Sabine ANGINARD, Madame Gaëlle BOURGEOIS *ayant donné pouvoir à Madame Christelle ESNAULT*, Monsieur Jean-Charles OLIVE *ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric DUBOIS* et Madame Marie-Danielle RICHARD

ABSENTS : Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Dominique RIOU

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	25
Votants.....	28

DCM n°069/2024 - 4.4**Saisons culturelles - revalorisation de la rémunération des intermittents**

Rapporteur : Madame GILLOT

Dans le cadre des saisons VallonScènes et Esti'Vallons la commune fait régulièrement appel à des intermittents du spectacle, à savoir un régisseur général et des techniciens « son et lumière », pour mener à bien les projets culturels communaux. Les taux de rémunération de ces intermittents méritent d'être actualisés.

Sur proposition des membres du bureau municipal réunis le 06 février 2024, il est proposé de revaloriser les taux comme suit :

- 17,00 euros brut pour les régisseurs techniques,
- 20,00 euros brut pour le régisseur général.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une mise en cohérence avec ce qui se fait dans les collectivités voisines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **SUIT** l'avis émis par les membres du bureau municipal ;
- **FIXE** les rémunérations des intermittents embauchés par la commune aux tarifs horaires de 20,00 euros brut pour le régisseur général et de 17,00 euros brut pour les régisseurs techniques ;

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les contrats correspondants et pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Les crédits nécessaires au financement de cette revalorisation sont inscrits sur la section de fonctionnement du budget 2024 de la commune.

Délibération publiée le 29 mars 2024

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**La secrétaire de séance,
Dominique RIOU**



Envoyé en préfecture le 29/03/2024
Reçu en préfecture le 29/03/2024
ID : 044-200078079-20240319-DCM_069_2024-DE